

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

1. **Adopter** en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours du patient et de ses proches.
2. **Donner** au patient et à ses proches une information individuelle, compréhensible et respectueuse.
3. **Garantir** au patient d'être coauteur de son projet, avec son entourage, en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.
4. **Mettre** tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du patient.
5. **S'engager** à respecter la confidentialité des informations relatives au patient.
6. **Percevoir** la douleur aiguë et/ou chronique, physique et/ou morale, et agir en conséquence.
7. **Accompagner** la personne et ses proches dans la fin de vie.
8. **S'investir** dans l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transport, etc.
9. **Garantir** une prise en charge médicale, soignante et rééducative conforme aux bonnes pratiques.
10. **Évaluer** et prendre en compte la satisfaction des patients et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.